

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018

PRESENTS: COLLET Evelyne, ANDRÉ-POYAUD Patrick, PAYSAN-MAYET Hubert, MARCOZ Robert, PENIN Edith, NOIROT Philippe, MATHEVET Delphine, RAMEL Jérôme, CHARPENAY Sylvie (donne pouvoir à Edith PENIN), MOUCHE Christine

EXCUSÉ : GELAS David,

Philippe Noirot a été désigné secrétaire de séance.

I – DELIBERATION NOUVEAU TAUX DE CONTRIBUTIONS 2018

Madame le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2017 des trois taxes directes locales et demande au Conseil municipal de voter les taux de ces taxes pour 2018.

Après avoir pris connaissance des taux en vigueur et du produit fiscal résultant de ces taux et compte tenu des baisses importantes des dotations de l'Etat, Madame le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition pour 2018 de 2%.

Le Conseil municipal à l'unanimité APPROUVE cette proposition et vote les taux suivants pour 2018 :

- Taxe d'Habitation	9.13 %
- Taxe Foncière (bâti)	15.52 %
- Taxe Foncière (non bâti)	49.94 %

II - DELIBERATION POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2017

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Patrick ANDRE-POYAUD, 1er Adjoint,

- examine le compte administratif du budget de communal 2017, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Excédent de clôture :	38 541.70 €
Investissement	
Déficit de clôture :	36 789.17 €
Reste à réaliser recettes :	7 600.00 €
Besoin de Financement	29 189.17 €

Hors de la présence de Mme Evelyne COLLET, Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget communal 2017, présenté ci-dessus.

III - DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET COMMUNAL 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Evelyne COLLET, Maire,

Après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2017, le 5 mars deux mille dix-huit ;

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2016,
- constatant que le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 38 541.70 €.

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit :

<i>Fonctionnement</i>	
Cpte 002	9 352.53 €
<i>Investissement</i>	
Cpte 1068	29 189.17 €

IV – DÉLIBÉRATION POUR L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Dressé par Madame Claudine TOUCHE, Receveur municipal.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

V – DELIBERATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Madame le Maire propose, en attente du versement des subventions et du FCTVA, de contracter une ligne de trésorerie de 50 000 €, afin de pouvoir rembourser 30 000 € de la ligne de trésorerie contractée en 2017 pour un montant de 60 000 € et pouvoir payer les différents fournisseurs dans les délais.

Elle présente l'offre de la CAISSE D'ÉPARGNE, aux conditions suivantes :

- Montant : 50 000 €.
- Durée : 12 mois.
- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 0.94 %
(Seuil plancher de l'indice de référence égal à zéro)
- Frais de dossier : 400,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de contracter une ligne de trésorerie de 50 000 € auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE, aux conditions indiquées ci-dessus.
- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au remboursement dudit emprunt.
- **S'ENGAGE** à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir.

VI – PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Madame le Maire présente les grands chapitres et les investissements à prévoir au BP 2018, qui sera voté le 6 avril prochain.

Les travaux de mise en accessibilité seront terminés à l'automne et seront en partie financés par une subvention du Département et une autre de l'Etat dans le cadre de la DETR. Des dossiers de demandes de subvention ont été déposés au Département et auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR. En fonction des réponses, les travaux seront engagés.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Isolation des combles :

Hubert Paysan-Mayet indique que les travaux de l'isolation des combles de l'école et de la cantine ont été réalisés. Cette isolation va permettre un gain sur la facture de chauffage. Il rappelle également que ces travaux n'ont rien coûté à la commune puisque ils ont été pris en charge intégralement par la société TOTAL dans le cadre des accords sur le climat.

Rallye de St Marcellin :

Lors de la dernière rencontre avec les organisateurs du Rallye, le Maire et les adjoints avaient indiqué que 3 passages le samedi dans le centre du village, pour rejoindre ensuite Morette, n'étaient pas envisageables. Une nouvelle proposition devait être faite, mais à ce jour, Mme le Maire indique ne pas avoir été recontactée.

Stand de tir :

L'armurerie Peyron et une association de tir sportif ont sollicité un rendez-vous avec les élus pour proposer l'installation d'un stand de tir longue distance sur la commune. Après avoir étudié ensemble le projet et les différentes possibilités, il s'avère qu'aucun site sur la commune ne répond aux conditions de distance et de sécurité.

Exploitation forestière :

Depuis le début de l'hiver des coupes de bois ont été exploitées par l'entreprise Decoux.

Les élus ont plusieurs fois été alertés par des habitants du village de dégradations sur les chemins communaux. Un rendez-vous a été pris avec les adjoints de la commune, Patrick André-Poyaud, Hubert Paysan-Mayet et la société Decoux afin de faire un état des lieux des chemins et routes pour les chantiers forestiers à venir. Du fait des mauvaises conditions climatiques de cet hiver et des dégradations des chemins, il a été convenu d'un commun accord de stopper les chantiers et ce jusqu'au retour d'un temps plus sec. De plus, les élus et la société ont acté que les chemins seront, après chaque chantier, remis en état et qu'il sera fait un constat par toutes les parties avant et après l'exploitation.

Projet éolien :

La société Opale Energie a adressé une demande pour une présentation d'un projet éolien collaboratif. Madame le Maire informe que dans le cadre du Plan Climat Air et Energie (PCAIE), la Communauté de communes réfléchit au développement de ce mode d'énergie durable et que des communes de Bièvre Isère sont déjà en discussion pour ce type d'installation.

Pour avoir plus d'information, cette entreprise sera reçue en mairie, Mme le Maire communiquera la date à l'ensemble du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30